

SOLEILS NOIRS

DE

MÉDITERRANÉE

par Michel RACINE *

INCENDIES DE FORêt ET URBANISATION EN RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES (1)

Sommaire

	Pages
Préambule	199
1. — Les feux en Provence : une vieille histoire.....	200
2. — Une augmentation très relative	201
3. — Les causes : toujours les hommes	201
4. — La grande course au soleil et les incendies de forêt; un foncier brûlant	201
5. — Une solution illusoire : l'habitat en milieu boisé	202
6. — Prévention et prévision	205
7. — Le mythe urbain et la forêt méditerranéenne	205
8. — Pour un nouveau paysage	207
Bibliographie	208

* Michel RACINE

Architecte D.P.L.G.

Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17, rue Thiers
13100 Aix-en-Provence

Préambule :
Une expérience :
le feu en ville,
spécialisation, déresponsabilisation

Le 24 Juin 1983 dans un quartier de banlieue pavillonnaire d'une grande ville du Midi. Il est 22 heures, c'est la nuit de la Saint-Jean. Près de deux mille personnes s'avancent lentement vers un parc municipal de quatre hectares boisé, à l'abandon, dont le centre contient une vaste esplanade dégagée où sera célébré dans quelques instants le feu de la Saint-Jean.

Les enfants traversent les allées du bois, entourés par les adultes, en tenant au bout d'une baguette un lampion chinois, à l'intérieur duquel brûle une bougie. Tout le long de la procession des pétards éclatent. Peu après, une grande lueur illumine le quartier. On chante, on danse, autour du feu, on attise les braises. Tout va bien. Les pompiers sont là dans un coin, prêts à intervenir. A la fin de la fête, ils viendront éteindre les cendres.

(1) Communication présenté au Congrès international d'études des problèmes des incendies de forêts en milieu méditerranéen. Bari, Italie, le 28 octobre 1983.

Le lendemain après-midi, dans le même terrain, une petite fumée s'élève en bordure du bois. Habitant à côté, je me précipite : les herbes et buissons brûlent sur une dizaine de mètres et les flammes enveloppent déjà le pied de deux grands arbres morts. Sans doute quelques enfants auront-ils eu envie de refaire la fête, de faire quelque chose de ce grand espace sans projet, mais ils sont déjà loin. Autour du feu : deux policiers et le Président du comité d'intérêt de quartier, organisateur du feu de joie de la veille, sont déjà là. Très calmes, ils m'informent qu'ils ont averti les pompiers par téléphone. Donc ils attendent, ils regardent. Je leur propose quelques pelles et quelques seaux d'eau, entreposés à quelques pas, mais ils me font comprendre, avec un doigt de condescendance, que « CE N'EST PAS LA PEINE : ON A TÉLÉPHONÉ ».

Au bout de dix minutes il n'y a toujours pas de pompiers. Les deux policiers font des associations d'idées pertinentes entre les jeunes et le départ du feu tandis que le Président du Comité d'Intérêt de Quartier, un grand et fort gaillard, continue, du haut de son mètre quatre vingt dix, de suivre avec dignité l'évolution des flammes qui menacent maintenant de s'étendre au bois...

Laissant là mon amour-propre je cours chercher ma pelle et deux seaux sous l'œil narquois des autorités du quartier et, avec un peu de difficultés, parviens à circonscrire l'incendie, à l'empêcher de progresser sinon à l'éteindre.

Lorsque les pompiers arrivent, ils n'ont plus qu'à inonder les troncs et les branches calcinées.

Le tronc d'un peuplier mort a tellement brûlé que le grand arbre menace en tombant de couper les fils téléphoniques.

Je demande aux pompiers s'ils peuvent l'abattre :

— Ah non, ce n'est pas de notre ressort. Il faudra appeler le Service des espaces verts de la ville...

Ce terrain brûle en moyenne deux fois par an. En 1981 des maisons ont failli brûler.

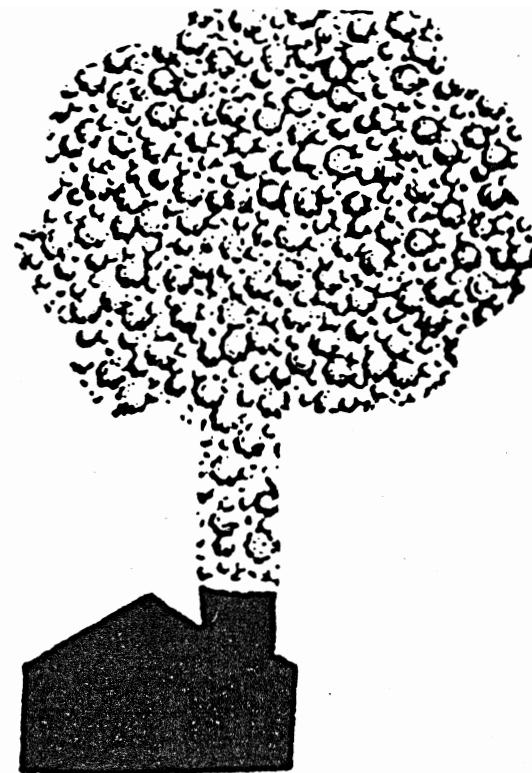
Chaque année pourtant, les services de la ville paient un agriculteur qui passe une semaine à faucher l'herbe des champs et à débroussailler pour empêcher les incendies.

La seule pratique du terrain est celle des enfants du quartier qui viennent y jouer. Il ne s'agit pas de jeunes délinquants mais d'enfants des classes moyennes : vos enfants, ou les miens.

SOLEILS NOIRS DE MÉDITERRANÉE INCENDIES DE FORÊT ET URBANISATION EN RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES

« Par le feu tout change, quand on veut que tout change on appelle le feu ».

Gaston BACHELARD
La psychanalyse du feu



I. — *Les feux en Provence : une vieille histoire*

Les incendies de forêt ne sont pas nouveaux en Provence : les Phocéens avaient déjà déboisé le littoral marseillais, les Romains mettaient le feu à la forêt provençale pour à la fois détruire les refuges des résistants et conquérir de nouvelles terres. Sous la poussée démographique du xv^e siècle, les seigneurs ont autorisé l'installation de bastides de défrichage au milieu de la forêt.

L'étude des documents judiciaires montre que pendant des siècles jusqu'aux années 50 les causes sont les mêmes : malveillance, bergers, chasseurs, défrichement par « taillades ». Quant à la responsabilité en cas d'incendie, notons que selon une coutume datant de 1243, et qui se perpétue en principe jusqu'à la Révolution, la communauté pouvait être rendue responsable d'un incendie provoqué par l'un de ses membres. Rappelons enfin quelle était la situation il y a plus d'un siècle. Une enquête menée alors estime à 40 000 hectares les surfaces brûlées entre 1838 et 1848 en Provence. La forêt brûlait donc, sans les touristes, et malgré une gestion dont on a exagéré la qualité dans une image idéalisée du passé : certes on débroussaillait, on élaguait les basses branches en les rassemblant en

fascines pour les fours de boulanger, mais divers rapports soulignent aussi la trop grande quantité de mort-bois.

2. — Une augmentation très relative

A cette époque d'avant le tourisme, la population était d'environ 1 500 000 habitants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Puisque les incendies ont une cause humaine et que nous sommes tous des incendiaires potentiels — de même que personne n'est à l'abri, ni d'un accident, ni d'un oubli, sinon d'un acte criminel, il est compréhensible qu'à une augmentation de la population pesant sur des espaces boisés corresponde une certaine augmentation du nombre d'incendies.

Mettons en relation le poids de la population sur une région et les surfaces brûlées : pour la période de 1838 à 1848, il a brûlé 4 000 hectares/an soit une moyenne de 26,6 m² brûlés par habitant et par an. Qu'en est-il aujourd'hui ?

De 1969 à 1979, il a brûlé 98 700 hectares, soit une moyenne de 9 870 ha/an. En estimant la population permanente à 3 400 000 habitants on brûle 29 m² par habitant permanent, soit à peu près la même proportion par habitant qu'il y a un siècle. Si on ajoute aux habitants permanents les 5 millions de touristes qui déferlent chaque année pendant la période correspondant aux incendies — Juin à Septembre — on obtient alors 11,7 m² d'espaces boisés brûlés par habitant permanent ou occasionnel, soit, en gros, la moitié moins de surfaces brûlées par habitant ou résident qu'au siècle dernier.

A ces comparaisons chiffrées dont l'intérêt n'est pas dans la précision mais dans les ordres de grandeur, ajoutons qu'au milieu du XIX^e siècle, les surfaces boisées de la région étaient moins importantes. Elles n'auraient occupé alors que 450 000 hectares, soit moins de la moitié moins qu'aujourd'hui (1 070 000 hectares). Bien des espaces boisés d'aujourd'hui seraient en réalité des maquis ou des boisements récents ayant envahi les terres les moins bonnes, les moins accessibles et les plus vite abandonnées par les activités agricoles.

On peut résumer ainsi la comparaison entre les incendies de forêt du XIX^e siècle et ceux d'aujourd'hui : certes, deux fois plus de surfaces incendiées, mais pour six fois plus d'habitants ou résidents qu'il y a un siècle et pour une plus vaste surface boisée. N'y a-t-il pas là matière à réflexion et à action, dès lors qu'on est certain que les moyens manquent et manqueront pour tout entretenir ?

3. — Les causes : toujours les hommes

Bien que saturés d'informations, descriptives et techniques sur les incendies de forêt en région méditerranéenne, remarquons l'étrange discréption qui règne sur un point du problème qui n'a pourtant rien de mystérieux : ce sont des hommes qui allument les incendies. Toujours.

Les chiffres ont cela de bon qu'ils nous le rappellent, même s'ils sont pudiquement exploités.

Lorsqu'on dit que 70 % des incendies des régions méditerranéennes françaises ont une « cause » inconnue, il s'agit bien d'hommes inconnus. Que nous pardonnent les théoriciens de l'effet loupe du tesson de

bouteille comme ceux qui croient aux soucoupes volantes, mais la cause est connue. La foudre, seule cause naturelle, intervient pour 1,5 % des cas. Nous voilà d'abord devant un problème de responsabilités sinon devant les responsables, et nous voilà sur un terrain plus vaste que celui des « causes connues » d'allumage, ou celui des compétences techniques d'extinction ou de prévention des feux. Le rapport R. Petit le souligne en 1976 : « Le feu provient essentiellement de l'activité de l'homme, par malveillance, négligence ou imprudence, ou sous l'effet de la folie, par accident ou incident provenant des objets et machines dont il se sert, ou des foyers qu'il entretient. Le hasard n'a qu'une bien faible part ». Quels sont donc les responsables des territoires qui brûlent et quels sont les acteurs intéressés par les territoires qui brûlent ? Quelle est la vitalité des uns et des autres ? Quelles sont les motivations de ceux qui s'intéressent à ces territoires, pendant et après le feu ? Quelles sont les activités et les conflits qui représentent les plus gros taux de risque d'incendies ?

Les estimations concernant les causes inconnues sous-estiment très vraisemblablement les incendies volontaires. C'est ce qui ressort non seulement des rapports officiels nécessairement prudents mais des conversations qui en disent souvent long, surtout lorsqu'il s'agit de la face cachée d'un phénomène dont le côté brillant et spectaculaire nous éblouit sans guère nous éclairer.

De plus, il semble qu'en matière d'incendies volontaires, et du fait d'une image passée de la région qui fausse l'interprétation des faits connus et mesurables :

- on sur-évalue les causes liées à des activités agricoles, pastorales et forestières dans les zones méditerranéennes françaises qui brûlent le plus, zones essentiellement urbaines ;
- on sous-évalue les conflits liés au foncier, certes les conflits concernant les territoires de chasse de la frange située entre la bande côtière et l'arrière-pays, mais surtout les conflits liés à des projets immobiliers.

4. — La grande course au soleil et les incendies de forêt : un foncier brûlant

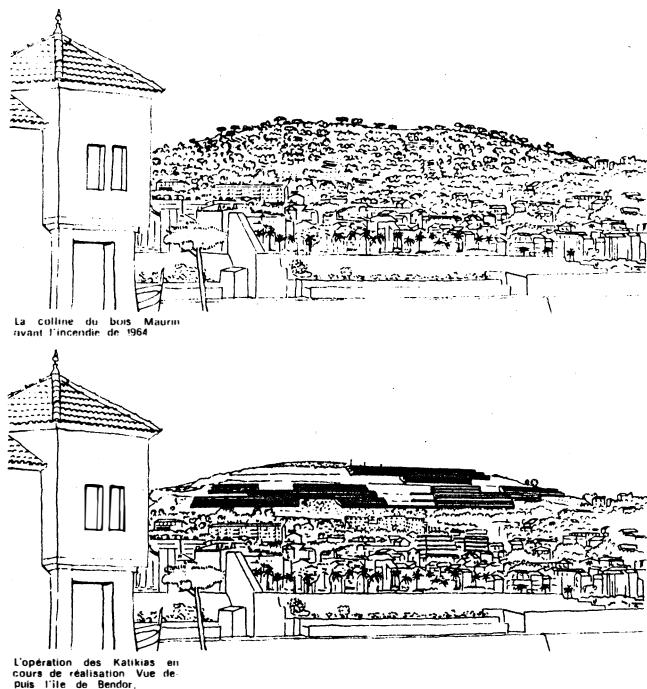
Que d'incendies ! Faut-il n'y voir que du feu ?

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est sur une bande côtière de 50 kilomètres de large que se concentrent les incendies. La forêt brûle bien là où les pressions foncières et les enjeux sont les plus forts. Une étude récente dirigée par G. MEYER-HEINE (1) montre à quel point l'augmentation du nombre de départs d'incendies dans des zones boisées péri-urbaines est liée à l'augmentation des enjeux et des conflits concernant l'usage du sol.

Un haut responsable en matière de protection des forêts ayant non seulement une grande connaissance du problème mais également de l'humour appelait ces feux coïncidant à des refus d'opérations concertées d'aménagement (Z.A.C.) des « Z'ACCIDENTS ». Ainsi dans trois cas sur quatre étudiés sur plusieurs communes situées là où les pressions sont parmi les plus fortes (entre Marseille et Aix-en-Provence) le « hasard » de la naissance du feu se porte sur des zones soumises à des mouvements fonciers. Suivant la qualité de la forêt, suivant le degré d'urbanisation alentour, suivant la

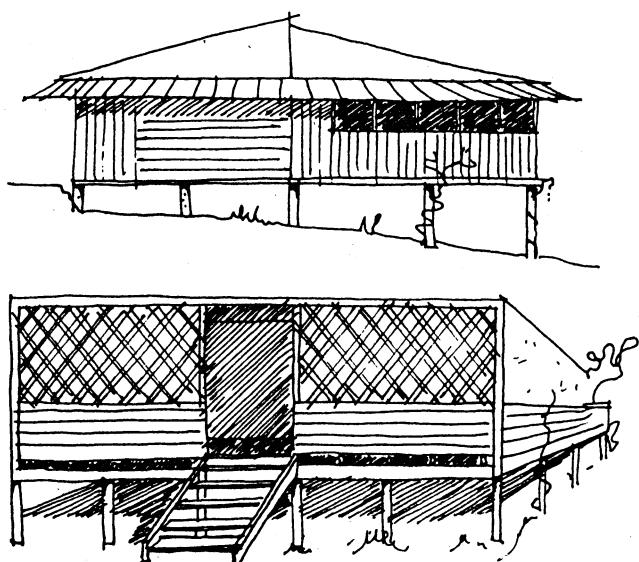
(1) MEYER-HEINE C. et P. PUECH, Les incendies de forêt face au processus d'urbanisation.

force des pressions, suivant les effets de l'incendie qui peuvent, soit déprécier une zone, soit la valoriser. Suivant les volontés des responsables politiques et administratifs, les incendies ont été suivis d'une poursuite ou d'une accélération des pressions urbaines et de leurs concrétisations, parfois de leur ralentissement.



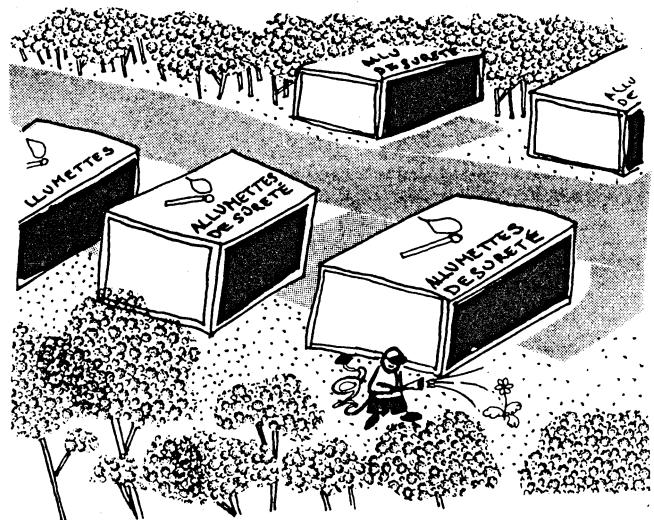
Au vu du nombre d'hectares brûlés en Europe méditerranéenne entre 1975 et 1979 : 234 000 pour la France, 439 000 pour l'Italie et 1 150 000 pour l'Espagne, il serait intéressant de comparer la pression urbaine et les structures foncières des trois pays.

En ce qui concerne la région Provence Alpes Côte d'Azur, où les propriétaires privés qui possèdent la plus grande partie des surfaces boisées sont paralysés par la crainte de l'incendie, par le coût prohibitif pour les particuliers des investissements nécessaires à une nouvelle gestion, et par des espoirs plus ou moins explicites d'urbanisation, toute solution implique — surtout sur la bande côtière — de concilier des stratégies foncières à long terme et les projets à court terme des acteurs concernés.



5. — Une solution illusoire : l'habitat en milieu boisé

Ayant maintenant couvert les meilleures terres situées aux abords des villes et du bord de mer, l'urbanisation fait maintenant pression sur les territoires les plus faciles à conquérir, les espaces boisés, qu'ils soient des anciennes friches gagnées par une forêt en cours de constitution ou qu'ils soient d'anciens massifs forestiers dont la gestion n'est guère intéressante.



On comprend comment les difficultés de gérer des boisements peu rentables ont pu faire naître un raisonnement particulièrement pervers suivant lequel l'urbanisation des forêts méditerranéennes constituait aujourd'hui le meilleur facteur de défense de ces espaces naturels contre les incendies : ainsi les espaces boisés risquant de brûler du fait d'un manque de gestion seraient maintenus par une urbanisation qui apporterait surveillance, réserve en eau et cloisonnement par des voiries pouvant servir de pare-feu... Certes chaque projet doit être examiné dans sa spécificité, mais les recherches et les enquêtes menées sur la question permettent de montrer que :

- l'urbanisation en forêt de type « lotissement » agit sur le milieu boisé comme un incendie à petit feu et un incendie aux effets irréversibles,
- l'urbanisation est elle-même très souvent vulnérable au feu,
- l'urbanisation en forêt monopolise les moyens de lutte sur une mosaïque d'intérêts particuliers au détriment d'une lutte organisée sur l'ensemble d'un massif boisé.

Divers types d'urbanisation concernent aujourd'hui les milieux boisés méditerranéens : les lotissements de résidences principales ou secondaires, les groupements de cabanons parfois autorisés, parfois pas, l'habitat dispersé « en dur » ou temporaire, autorisé ou pas.

L'étude des lotissements en forêt méditerranéenne des 40 dernières années a permis d'observer l'évolution du rapport à la nature des habitants, de leur mode de vie, et l'évolution des boisements ; elle a aussi permis de comparer cette manière d'habiter la forêt à celle, quelque peu oubliée, des cabanoniers. Ancré depuis longtemps dans la culture locale, habitat original, habitat qui fait confiance à l'habitant, à l'intérieur de conventions sinon de règles, le cabanon ne doit en rien

être confondu avec le camping et le caravanning. Associant un statut d'occupation précaire et la propriété d'une construction personnalisée, fruit d'un travail, cet habitat implique une attitude responsable face au territoire environnant.

Quant à la construction elle-même, elle se niche dans la forêt de la façon la plus légère possible, tant que le constructeur n'est que locataire du sol.

Cette présentation rapide du cabanon n'est pas destinée à opposer un modèle « idéal » au modèle du lotissement en forêt mais à mettre ce dernier en situation. Car le lotissement en forêt n'est pas le seul modèle possible, il représente un mode d'urbanisation qui coûte cher à la collectivité. Le rapport de la mission Petit (1972) sur les trois régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur et Corse) estimait que « la surface forestière consommée par les résidences secondaires, leurs jardins et leurs dépendances, au cours des cinq années précédentes s'élevait à 130 000 ha soit 26 000 ha/an, chiffre à rapprocher de celui des surfaces incendiées dans ces mêmes régions, soit 40 000 ha/an ».

Le développement de l'habitat en milieu boisé va de pair avec l'abandon progressif de la gestion de la forêt méditerranéenne et avec l'abandon d'espaces agricoles rapidement gagnés par la garrigue.

Dès les années 20, le tourisme quitte les stations de bord de mer et de bord de voie ferrée, favorisé par le développement de l'automobile et par le désir de découvrir de nouveaux paysages.

Après les initiatives individuelles d'esthètes qui se construisent des résidences sur les hauteurs boisées se développent les premiers projets de lotissements de

type résidentiel de Biot (1928) et de Cassis (1930), précurseurs des lotissements récents et tous issus d'un modèle d'urbanisation qui a fait fortune en Angleterre au XIX^e siècle : la cité-jardin. Comme son nom l'indique, ce modèle d'urbanisation associe à un habitat dispersé, un paysage jardiné avec soin, un paysage humide. Il ne s'agit pas de réutiliser tel quel un paysage sec pour y disséminer de l'habitat.

Rappelons que la forêt a un cycle de vie deux à trois fois plus lent que celui de l'homme; cette différence de rythme et de longueur de vie constitue peut-être une des raisons majeures de l'incompatibilité fondamentale entre le milieu boisé et le projet d'y construire un habitat permanent. L'habitant a tendance à modifier la forêt, à la maîtriser, à tenter de l'appivoiser, en la réduisant à une échelle qu'il peut saisir, remplaçant les arbres par des essences à croissance plus rapide, plus « décoratives », plus confortables (feuilles caduques), avec un cycle de vie réduit.

Chaque nouvel habitant, au moment de son installation en milieu boisé, s'y transporte avec son mode de représentation très urbain de la végétation : il y importe ses modèles, caractérisés trop souvent par une méconnaissance des caractéristiques régionales et composés d'un mélange très personnel lié à sa culture, à son passé, et aux essences proposées par le pépiniériste local.

Généralement ignorant des caractéristiques de la forêt, le nouvel habitant méconnait les problèmes posés par le risque d'incendie lié à sa présence même dans ce milieu : chaque habitant peut être à l'origine du feu. Chacun possède peut-être un tuyau d'arrosage mais aussi une foule de moyens de mettre le feu.

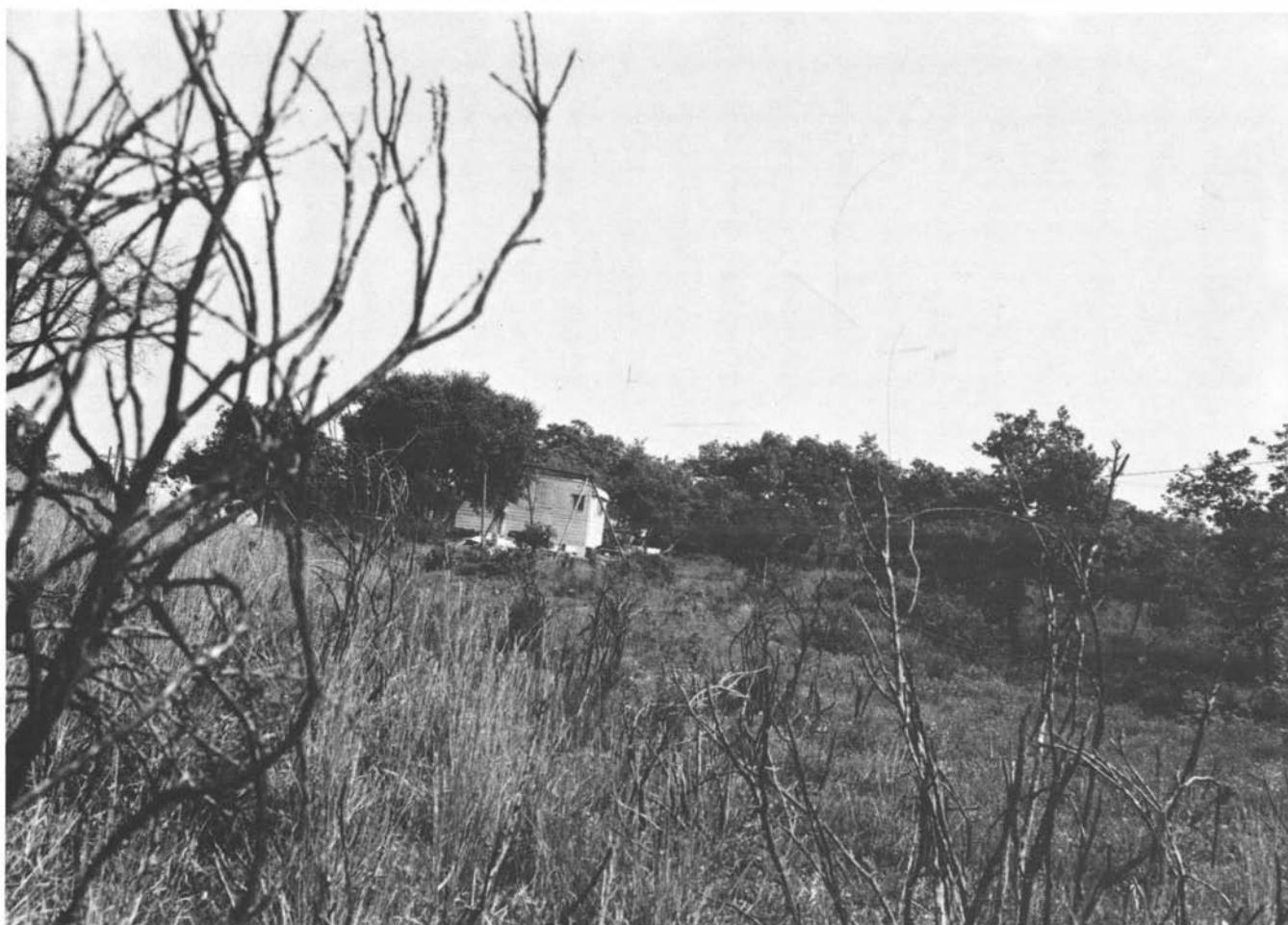
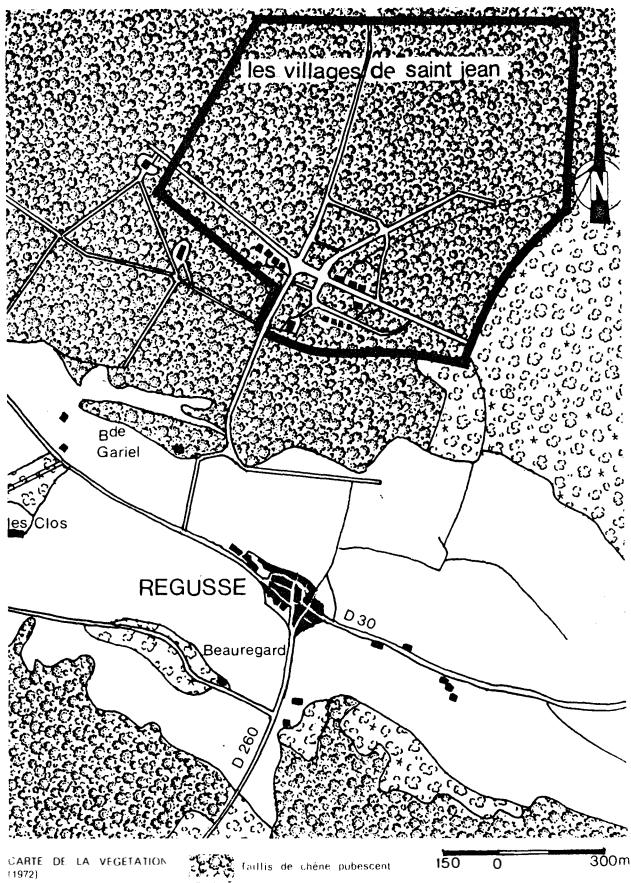
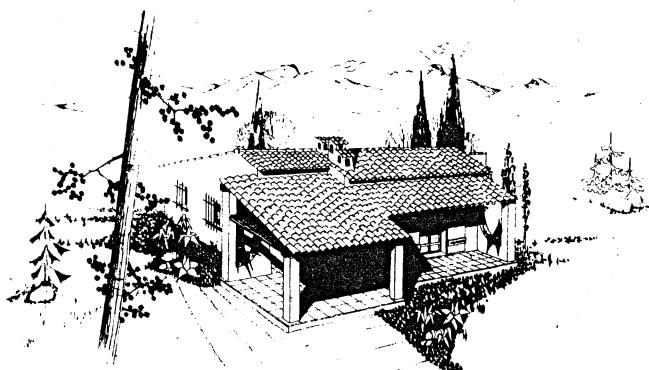


PHOTO 1. — Contrairement au « cabanon » la caravane est souvent un des premiers pas vers l'installation définitive et « en dur ».



L'urbanisation en forêt entraîne une atteinte plus ou moins profonde du milieu boisé : on sait que le mode de construction actuel avec fondations et voiries et réseaux divers représente un phénomène irréversible vis-à-vis de la végétation et on ne peut alors dissocier une réflexion sur ses avantages ou ses inconvénients face au problème des incendies d'une réflexion sur les conséquences de cette urbanisation elle-même, sur le maintien, le dépeuplement, l'évolution ou la disparition pure et simple des espaces boisés.

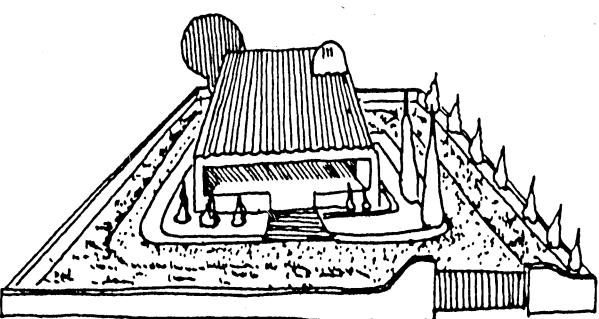
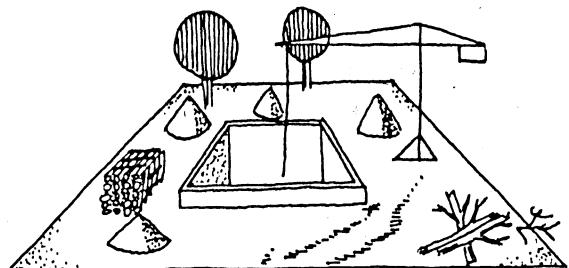
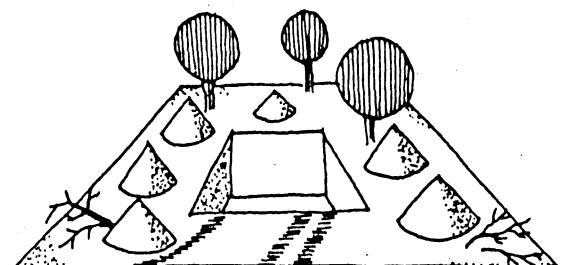
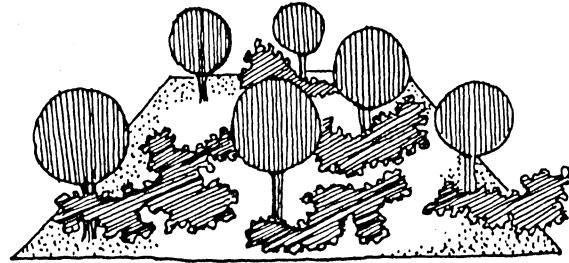


Si la taille des lots ne dépasse pas un hectare environ, ce qui est le cas le plus courant, on peut estimer qu'à terme la forêt est condamnée sur le plan écologique. C'est une chose qu'il vaut mieux savoir pour ne pas entretenir d'illusions, pour intervenir si l'occasion se présente et pour choisir les plantations adéquates :

Sur une aire de 1500 m² au minimum, autour de la construction, les lots sont transformés en jardins et les

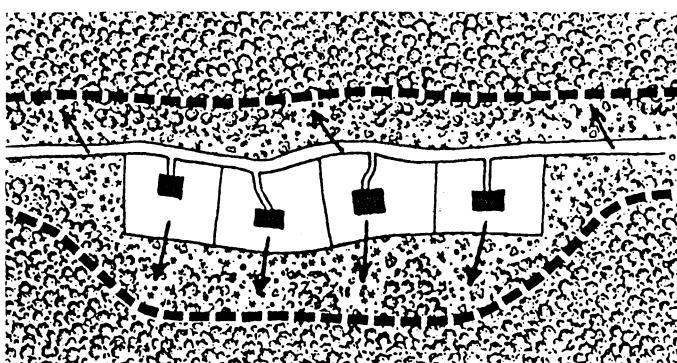
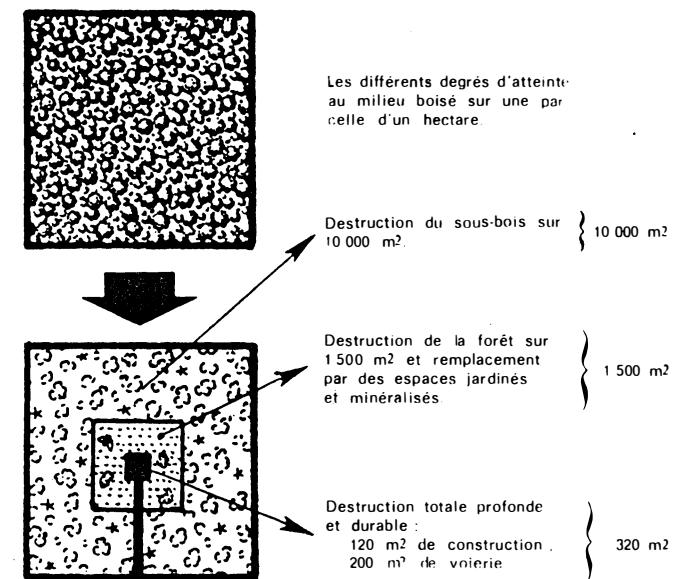
arbres survivant à la construction disparaissent souvent quelques années plus tard pour de multiples raisons :

- blessures infligées aux troncs et aux racines pendant la construction;
- modifications apportées à l'ambiance écologique de la forêt par la réalisation d'ouvertures dans le couvert végétal;
- introduction d'espèces étrangères qui peuvent concurrencer les espèces indigènes (le mimosa sur la Côte d'Azur).



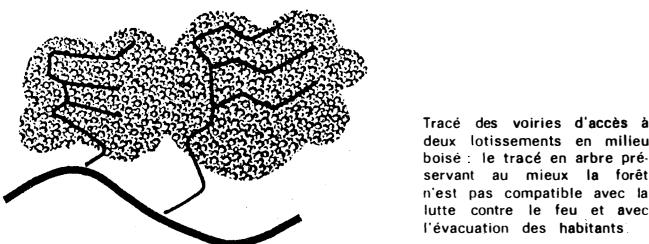
Sur le reste de la parcelle (au-dessus de 1500 m² et jusqu'à un hectare environ), des lambeaux d'espaces boisés peuvent sembler avoir été sauvegardés puisque les arbres de haute tige y sont préservés, ainsi que l'espace visuel à court ou moyen terme. Mais le débroussaillage réglementaire qui va jusqu'à 50 mètres autour des constructions, selon certains arrêtés préfectoraux dans les régions méditerranéennes, va conduire à détruire presque complètement les possibili-

tés de régénération. En quelques années, le milieu d'origine se transforme en un parc urbain privé, composé d'essences de jardin.



Lorsque les lots dépassent un hectare, un certain nombre de parties de l'espace boisé peuvent en principe être préservées, mais au moyen d'un entretien très onéreux; de plus, au prix actuel du sol à bâtir, les grandes parcelles ne peuvent être que rares.

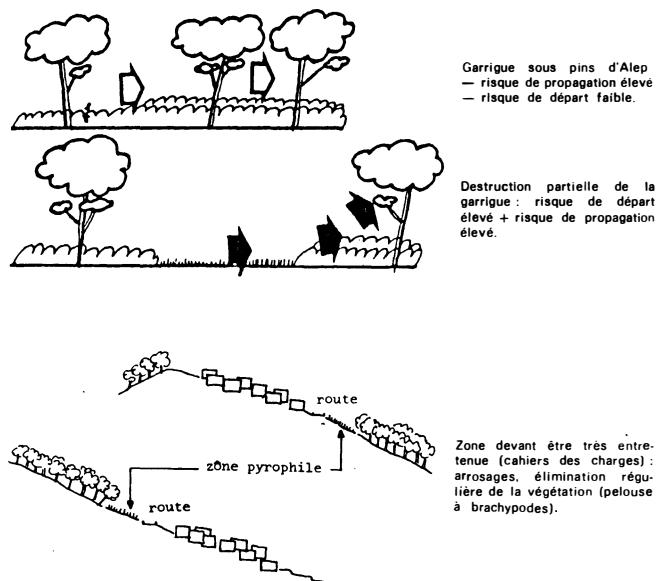
L'impact de l'urbanisation ne se limite pas à celui de la construction. Les voiries et les réseaux divers (V.R.D.) contribuent à morceler l'espace boisé au niveau du sol, du sous-sol et au niveau des branches. Les clôtures entravent la lutte contre le feu et la volonté d'isolement des habitants a tendance à multiplier des voiries en labyrinthe incompatibles avec leur sécurité en cas d'évacuation et difficilement accessibles aux pompiers.



En cas d'incendie, et de l'avis de nombreux pompiers, les urbanisations en forêt monopolisent les moyens de lutte pour préserver les habitants et leurs

constructions point par point au détriment de la forêt qui est alors sacrifiée.

La présence d'habitat dans la forêt exige, on l'a dit, un débroussaillage périphérique qui ne peut empêcher la constitution de pelouses sèches de juin à avril. Proches des multiples sources de feu de l'habitat, ces pelouses extrêmement inflammables, juxtaposées à la forêt, accumulent les conditions optimales, et de départ et de propagation du feu.



Conséquence inattendue de nombreux incendies, ceux-ci dévoilent une urbanisation méconnue. Tout près des grandes villes d'aujourd'hui, les massifs forestiers représentent encore aujourd'hui un domaine caché difficilement contrôlable. Ainsi de récents incendies près d'Aix-en-Provence ont-ils révélé un nombre assez important de constructions illégales qu'il semble difficile de connaître avant l'incendie mais dont les habitants se manifestent soudainement **au moment du sinistre** (2).

Il serait trop facile de rejeter la responsabilité sur cet habitat plus ou moins légal, le cabanon si courant dans la zone côtière de la région. En effet, du fait de leur situation juridique peu claire ou illégale, ces habitants que sont les cabanons sont certainement les plus vigilants vis-à-vis des risques d'incendies. Les arbres de la forêt font partie de leur habitat qui leur est intimement mêlé. De plus, du fait de la précarité de leurs statuts d'occupation, ces habitants ont généralement peu touché au site (constructions sur pilotis, en bois, nichées dans la végétation) et surtout s'imposent une autodiscipline et un contrôle, collectif ou individuel, face au feu qui les menace de si près.

Il en est tout autrement dans les campings et caravanings où les habitants se déchargeant alors de leurs responsabilités sur les gérants. En conclusion, l'habitat en milieu boisé, à l'exception peut-être de l'habitat léger de vacance à statut précaire, entraîne une destruction à long terme de la forêt en la remplaçant par un paysage de jardins juxtaposés entouré d'un parc qui a de grandes chances d'être un jour calciné. Si ces opérations parviennent à être justifiées pour d'autres raisons que « le maintien de la forêt », il faut que soit posé clairement et, dès le départ, le problème de la création d'un nouveau paysage, au lieu d'économiser sur

(2) Etude ADEAR. G. MEYER-HEINE, C. et P. PUECH.

ce poste et de donner l'illusion de garder la forêt en risquant de mettre le feu à ce qu'il en reste, voire de la propager ailleurs. Ce n'est pourtant pas le cas actuel des plans d'urbanisation des régions méditerranéennes. De nombreux plans d'occupation des sols (P.O.S.), notamment en Corse et dans les Alpes-Maritimes, ont accordé de trop grandes facilités d'urbanisation diffuse aux risques maintenant connus. De même, l'imprécision des zones d'urbanisation future représente un facteur d'incertitude qui augmente les risques d'incendies dans l'Hérault et en Corse du Sud.

Qu'elle soit diffuse ou pas, toute urbanisation ne devrait être projetée en forêt qu'au regard d'un plan paysager prévoyant le remplacement de l'espace boisé par une végétation et des aménagements adaptés.



PHOTO 2. — ... après le feu...

Photo J.B.

6. — Prévention ou prévision ?

Faut-il dès lors polariser les campagnes de prévention sur un « grand public » imaginaire ou faut-il prévoir entre responsables publics ou privés le devenir précis des zones à risques ? Les campagnes « grand public » souvent ambiguës culpabilisent quelque peu chacun de nous et l'interpellent, non dans ce qu'il a d'actif, de créateur, d'intervenant possible sur la forêt, mais comme un individu abstrait, « l'usager » dont le prototype est le pratiquant de jardin public ou d'espace « vert », l'opposé même du jardinier qui entretient avec son jardin un rapport à la fois intelligent et amoureux.

La force du discours contenu aussi bien dans ces campagnes que dans les plans d'urbanisme est telle que « l'usager » de la forêt méditerranéenne finit pas exister et par accepter, tel un automobiliste, de suivre les circuits et le mode d'emploi le plus dépourvu de sens qu'on puisse imaginer pour un espace riche de significations et de pratiques existantes ou potentielles (3).

Dans la forêt, l'usager standard se décharge de toute responsabilité. La forêt brûle-t-elle sous ses yeux, comme c'est souvent le cas ? A quoi bon bouger ? Big Brother est là. Attendons plutôt sa spectaculaire arrivée, attendons, pour voir. Car il faut le dire, l'évolution des Canadairs et des pompiers autour des flammes est un spectacle qui vaut la chandelle, et que ne se privent pas d'exploiter les médias. Au XIX^e siècle, l'enquête de 1868 sur les incendies de forêt déplorait la faiblesse de la population et le manque de bras. Les régions méditerranéennes d'aujourd'hui manquent-elles de bras ou de l'étincelle qui les anime ?

L'usager-déchargé-de-responsabilité se décharge aussi au passage de son aggressivité. Dans les nom-

breux coins non encore équipés, non surveillés, (rappelez-vous 1984, Big Brother n'y voit pas clair dans la forêt), il laissera un « souvenir » ou marquera son passage de façon « sauvage », une manière de signifier son désir d'appropriation.

« Les hommes de misère transmettent d'âge en âge la contagion de leurs rêves d'isolés » disait G. BACHELARD en parlant des incendies de berger. Les isolés d'aujourd'hui, ceux des H.L.M. et des immeubles de standing, ne sont-ils pas plus nombreux que les bergers d'hier ?

7. — Le mythe urbain et la forêt méditerranéenne ?

La vision du territoire régional pour un urbain est un peu celle d'un automobiliste pour qui le feu rouge serait la ville et le feu vert la forêt. Faut-il stigmatiser cet usager-standard et ses différentes manières de se décharger, ou faut-il s'en prendre à une conception de la forêt et à travers elle, une conception du citoyen, qui induit ces pratiques désolantes ? Certains ont tenté de voir à travers le maquis administratif des plans d'urbanisme quels sont les modèles qui constituent la représentation officielle des espaces boisés méditerranéens (3).

Le concept d'espace naturel omniprésent dans tous les plans d'urbanisme et toute discussion sur les espaces boisés a été projeté sur des forêts privées plus ou moins bien entretenues, certes, mais qui ne peuvent vivre que grâce à diverses activités humaines.

Il découle de ce concept une banalisation d'espaces complexes, car d'espace naturel à espace collectif ou espace à personne, no man's land, espace à tout le monde mais à personne, il n'y a qu'un pas, régulièrement franchi.

Les plans d'urbanisme restent aujourd'hui élaborés à partir de la juxtaposition de deux images :

- le modèle paysager du touriste du XIX^e siècle et son évolution : le paysage observé par l'automobiliste du Guide Michelin.
- le modèle d'habiter l'espace du mouvement moderne, modèle urbain qui ne dit mot de la forêt en tant qu'espace d'activités spécifiques et consent à lui voir jouer un rôle d'équipement social pour les urbains.

Il résulte de ces modèles un manque de différenciation des qualités pourtant très variables, des espaces boisés méditerranéens, tant sur les plans technique que sociologique, économique, écologique ou paysager. Tous se réduisent à un décor vert uniforme et au mot « forêt » qui recouvre pourtant une délimitation géographique, une composition, des formes, des territoires et des représentations différentes suivant que la parole est donnée au chasseur, au scientifique, au promoteur, à l'ingénieur, à l'habitant d'un grand ensemble ou au touriste.

La « forêt » du forestier est avant tout un espace boisé productif, pour le scientifique elle représente un écosystème stratifié. Pour le juriste la forêt méditerranéenne inclue des futaies aussi bien que des garrigues et maquis, pour le chasseur elle est un espace très complexe qu'il aime à fouiller et qu'il connaît comme sa poche, pour le cabanonier elle est un espace de sociabilité et de détente alternatif à la dureté et à la solitude des villes.

Cette complexité est absente, évacuée de nos plans

(3) C.E.R.F.I.S.E. La fréquentation des forêts péri-urbaines de l'aire métropolitaine marseillaise.

d'urbanisme, qui offrent, à qui parvient à les lire, un espace sans qualité, fait de nostalgie et de modernisme à la fois, d'images floues constituant les forêts méditerranéennes comme équipements, lieux où s'institutionnalise un rituel dépourvu de sens si ce n'est du sens de visite, une sorte de retour aux sources, fléché.

Mais la crise économique a cela de bon qu'elle rend encore plus irréaliste que jamais un programme complet d'équipement de la forêt méditerranéenne en vue de sa protection contre l'incendie financé sur crédits publics. On peut d'ailleurs se demander si l'intérêt écologique justifie le transfert sur les contribuables de la charge financière visant à gérer des forêts privées. Et si oui dans certains cas, lesquelles ? Ce programme résoudrait-il le problème des incendies, on peut en douter; en tout cas, il accentuerait la spirale de la déresponsabilisation face à ces espaces boisés. D'autres choix se devinent en filigrane des plans d'urbanisme des régions méditerranéennes, sur lesquels, tout comme en architecture, ont été plaqués des modèles importés, des modèles culturels inadaptés à la culture comme à la topographie locale. On notera en particulier :

- la survalorisation des potentialités paysagères de collines rocheuses, difficiles d'accès, à jamais dénudées, et présentées comme de futurs « poumons verts »;
- beaucoup d'incertitudes pour les espaces boisés;
- la survalorisation des potentialités forestières d'espaces intermédiaires plus ou moins boisés situés entre les massifs forestiers et les plaines agricoles;
- le manque de connaissance sur le rôle écologique que jouent les espaces boisés en matière de régulation du climat ou de régime des eaux;
- la sous-évaluation des potentialités paysagères de certains espaces boisés et de certains espaces intermédiaires.

Comment expliquer autrement le gommage systématique d'ensembles de terrasses ou « restanques » des nouvelles cartes de la région de l'Institut Géographique National ? Inquiétante géographie qui ne veut pas de l'histoire. Etrange conception de la carte de détail qui laisse de côté la sensibilité du terrain, le caractère local, le strié, la texture des reliefs, une grande partie de la complexité des paysages méditerranéens. Ces « oubli » en dit long sur la tendance d'un certain urbanisme à aplatiser les difficultés; à faire abstraction des spécificités régionales :

- un choix dramatique pour le long terme de la région : l'abandon à l'urbanisation des vraies richesses agricoles et écologiques de la région : les terres respectées et améliorées depuis des générations irriguant et jardinant les maraîchages de plaines, les vallées et les vallées boisées.

Comment justifier le choix aberrant qui a consisté à abandonner une agriculture à haut rendement ou de beaux jardins maraîchers ou de plaisance et à promettre des loisirs sur des espaces ingrats ? C'est pourtant cet urbanisme méditerranéen à l'envers qui a été pratiqué pour toutes les villes de la côte méditerranéenne française, voire pour une bande côtière banlieue de 15 kilomètres de large, de la frontière italienne à l'extrême ouest du Languedoc et du Roussillon. Ainsi a-t-on laissé urbaniser 13 000 hectares de terres agricoles dans les Bouches-du-Rhône et 15 000 hectares dans le Var entre 1970 et 1979. Les générations futures se nourriront-elles de briques ?

Ces choix qui stérilisent des bonnes terres plus sûrement qu'un incendie de forêt ne sont pas justifiables face aux propriétaires qui voudraient urbaniser certaines de leurs garrigues ou certains espaces peu boisés.

8. — Pour un nouveau paysage ?

L'urbanisation en forêt comme solution au problème du feu s'avère une solution illusoire, prétexte à une répartition aberrante et dangereuse de l'habitat.

Le problème de l'urbanisation et des incendies de forêt des régions méditerranéennes ne peut être dissocié du problème global de la répartition de l'habitat sur les territoires régionaux. Une meilleure localisation de l'habitat visant à optimiser les ressources et les potentialités écologiques et culturelles au lieu de les gaspiller et les méconnaître implique un urbanisme culturel basé sur des modèles intégrant à la fois la connaissance technique et la connaissance sensible du territoire. L'une ne peut aller sans l'autre, si ce n'est au prix de n'y voir que d'un œil. Comme dans d'autres régions et d'autres pays plus avancés que nous dans cette démarche (Toscane, Grande-Bretagne), le maintien et le développement de l'attractivité des régions méditerranéennes ne sera obtenu qu'à un prix élevé — celui de la révision de nos modèles culturels pour opérer un bricolage très savant du paysage. Quels responsables politiques seront conscients que là est l'enjeu ?

Malgré beaucoup de choix irréversibles il est encore temps de revoir les plans d'urbanisme de la côte pour, certes protéger, mais aussi pour stimuler la gestion des dernières terres à jardin tout en programmant des urbanisations dans les espaces reconnus les plus pauvres écologiquement.

La protection de l'ensemble des espaces boisés s'avère impossible. S'il est nécessaire de trouver 500 millions de F par an pendant 20 ans pour reconstruire la forêt dans les régions méditerranéennes françaises en débroussaillant et en reboisant, on peut penser que malgré les crédits d'Etat, ceux du F.E.O.G.A., ceux des Régions (la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a doublé son aide en trois ans. Elle participe à hauteur de 20 millions de F), il est clair que nous n'aurons pas les moyens d'entretenir l'ensemble des surfaces dites boisées aujourd'hui. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux cerner les limites de la protection et concentrer ses efforts sur un reboisement associé au pacage en sous-bois dans ce qu'il reste à déterminer comme boisements de valeur ou boisement à valoriser sur le plan économique, paysager et écologique ?

Mais là réside la difficulté : trouver des limites communes aux différents intéressés, difficulté d'autant plus grande que la forêt méditerranéenne est une forêt sans bord, une forêt qui buissonne. Des schémas d'aménagement forestier, ceux dont le maintien se justifie surtout pour des raisons écologiques, économiques, ainsi que des boisements qui malgré leur petite taille peuvent être d'un grand intérêt paysager. Le paysage est en effet une autre dimension à prendre en compte, aussi bien pour les nouvelles plantations que pour la gestion de la forêt traditionnelle.

Tout aménagement pose des problèmes qui ne se réduisent pas aux seules contraintes techniques : ouvrir des milliers de kilomètres de routes forestières, planter des milliers d'hectares de nouvelles essences posent des problèmes de tracés, de formes, qui ne seront pas résolus par des études d'impact, trop sectorielles, ou par des études paysagères basées sur le concept « d'intégration » qui s'avère inopérant à cette échelle.

Sur le plan paysager pourraient être aussi mis en évidence et revivifiés les espaces à haute valeur paysagère et symbolique, les lieux qui ont du génie pour les habitants permanents qui pourraient faire découvrir ces nouvelles valeurs au touriste au lieu de jouer le rôle de figurants incultes.

Certains espaces intermédiaires, entre forêt et urbanisation ou entre forêt et agriculture, espaces dont le paysage est largement dégradé bien que riche en potentialités inexploitées, pourraient s'ouvrir à un aménagement dynamique jouant sur une nouvelle distribution de l'eau — profit de diverses activités, divers types d'habitat, créant un paysage au lieu d'en récupérer les restes les plus pyrophyles — réutilisant, comme une ressource et non comme un obstacle, l'énorme patrimoine paysager et écologique que constituent les ensembles de terrasses, les réseaux de chemins, de murs, de canaux, de haies et de ripisylves ainsi que certains détails qui font tout l'esprit du lieu, parce que certains ont su lui donner une âme. Car au fond si les forêts méditerranéennes n'ont plus d'âme, leur sort n'est-il pas de brûler ?

M.R.

Bibliographie

- [1] AMOURIC Henri. — Les Incendies de Forêt autrefois. C.E.M.A.G.R.E.F.-C.E.R.F.I.S.E. Aix-en-Provence, 1983.
- [2] ANSELME Michel, RONCHI Yves. — Forêts péri-urbaines et corps des forestiers. Genèse d'un équipement collectif C.E.R.F.I.S.E. 1981. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mission de la Recherche Urbaine.
- [3] ANSELME Michel, BONILLO Jean-Lucien, DUFRENE Jacqueline, MEUNIER Annie, REBOUD Jacques, ROUSSEAU Jacqueline, RACINE Michel. — Espaces Collectifs. Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen. O.R.E.A.M. Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1979.
- [4] AUGEREAU J.F. — Au chevet des forêts méditerranéennes. Le Monde. 13/7/83.
- [5] BACHELARD G. — La psychanalyse du feu. Paris. Gallimard. 1949.
- [6] BAYARD J.P. — Le feu. Flammarion. Paris. 1958.
- [7] Centre régional de la propriété forestière. — Orientations forestières régionales de Provence-Côte d'Azur et Corse. Juin 1972.
- [8] C.E.R.F.I.S.E. — La part du feu. Eléments des mutations de la forêt méditerranéenne. Aix-en-Provence Doc-Multigraphie, 1978. La fréquentation des forêts péri-urbaines de l'air métropolitaine marseillaise, Forêt Méditerranéenne. Tome 1, n° 1, 1979. Etude sur la fréquentation et la non-fréquentation des espaces naturels dans les Bouches-du-Rhône. Des dévots aux cas sociaux. Aix-en-Provence do-Multigraphie. 1980.
- [9] DIEUDONNE Philippe, MEYER Dorothée, de la PERSONNE Guy, RACINE Michel. — Forêts et espaces végétaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Colloque Forêt méditerranéenne. Avignon. 1982.
- [10] GAUDIN J.C. — Les incendies de forêt en région méditerranéenne. Assemblée Nationale, 1980. Seconde session ordinaire.
- [11] LUGASSY F. — Contribution à une psychosociologie de l'espace urbain, la relation habitat-forêt, significations et fonctions des espaces boisés, Paris. Ministère de l'Équipement, 1970.
- [12] MANGIN Arthur. — Histoire des Forêts. 1888. Tours. A. MAME Edit. Chapitre Les incendies de forêt.
- [13] MEYER-HEINE Georges, BONNARD-PUECH C., PUECH P. — Les incendies de forêt face au processus d'urbanisation. ADREAL. Mission Interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, 1982.
- [14] PUECH Catherine et Pierre, MEYER-HEINE G. — Le foncier qui flambe. Urbanisme. A paraître en 1983.
- [15] MILLIN A. — Voyage dans les départements du Midi de la France. Paris. 1807.
- [16] O.R.E.A.M. — Cahiers de l'O.R.E.A.M. n° 1. L'Arbois, un espace pour les loisirs. Marseille, O.R.E.A.M. 1975.
- [16] O.R.E.A.M.—P.A.C.A. — Tourisme et loisirs 1985. Méthode des scénarios, Marseille, 1970.
- [17] PARISIS Jean-Louis, PERALDI Michel. — Le Grand Square, Etat, Associations et loisirs de nature. C.E.R.F.I.S.E., 1981. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mission des Etudes et de Recherche.
- [18] PETIT R. — Système général de lutte contre les feux de forêt. 1976.
- [19] RACINE Michel, BREMAN Peter, DUFRENE Jacqueline, MARRE Claude, MARTIN Guy, MOURIER Jean-Pierre, PERRIN René, ROUVIÈRE Jeanine, SAUREL Gérard. — Pour un habitat adapté, 1977. Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen. O.R.E.A.M. Provence-Alpes-Côte d'Azur. C.R.U. Edit.
- [20] SCHAEFFER L. — L'aménagement esthétique et créatif des forêts. Revue forestière française. Janvier 1951.
- [21] Feux de la Saint-Jean d'ARES J.; BÉATRICE G.; BIRRE A.; LE COUR P.; MOREAU M.; PEROT F. — Atlantis, n° 289. Juillet-Août 1976.
- [22] Ministère de l'Environnement. — Commission Interministérielle des Comptes du Patrimoine naturel. Mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse. A.I.D.A. C.E.M.A.G.R.E.F. Les Comptes du patrimoine naturel végétal méditerranéen. Cas de la Corse. 1982.
- [23] Revue Forestière Française, 1975. Numéros spéciaux sur les incendies de forêt.
Tome I et II. Articles de MM. MERCIER C.; CHAUTRAND L.; DEGOS G.; SUSMEL L.; CLAUDOT E.J.; PUTOD D.; TRABAUD L.; PLAISANCE G.; MOLINIER R.; MARION J.; LAVAGNE A.; RACINE M.
- [24] Regione Toscana. — Giunta regionale. Il sistema regionale delle aree verdi.
- [25] Verde urbano, vivaismo, forestazione. — Convegno nazionale Pistoia. 1979. Edizioni delle autonomie.
- [26] FORÊT MÉDITERRANÉENNE. — Le Tholonet. Tomes I, II, III, IV, oct. 1979 à sept. 1983.